

DECISION N° DEC-2024-104

**OBJET : CONTRAT SVP ASSISTANCE JURIDIQUE**

**DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE  
(ARTICLE L2122 – 22 C.G.C.T.)**

Le Maire de la commune d'ÉTOILE SUR RHONE

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-020 du 26 mai 2020 transmise en Préfecture le 26 mai 2020, et notamment son 4ème alinéa qui dispose que le Maire peut être chargé pour la durée de son mandat de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget

Vu l'offre de contrat de la société SVP

sise 1 place Costes et Bellonte – 92270 BOIS-COLOMBES

pour un contrat d'accompagnement opérationnel SECTEUR PUBLIC : réponses d'expert, recherche d'informations, aide à la décision, sécurisation des activités,

Considérant l'intérêt de cette proposition, pour sécuriser l'action des services et l'aide à la décision,

**DECIDE**

**Article 1 :- D'ACCEPTER** le devis présenté par la société SVP

sise 1 place Costes et Bellonte – 92270 BOIS-COLOMBES

pour un contrat d'accompagnement opérationnel SECTEUR PUBLIC à effet au 28/11/2024, pour une durée de trois ans soit jusqu'au 28/11/2027

pour un montant de 398.18 € HT par mois

**Article 2 :- DE SIGNER** le devis et de prévoir les dépenses au budget.

**Article 3 :** La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun 38 022 GRENOBLE, ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal susmentionné.

ETOILE SUR RHONE,  
Le 19 novembre 2024  
Le Maire,

For le Maire empêché  
Yoann DURIF

Premier Adjoint, Françoise CHAZAN  
Délégué à l'urbanisme,  
aux travaux et à la communication

